



2026/1093

13.5.2026

DÉCISION (PESC) 2026/1093 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 12 mai 2026

relative à la nomination du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (EUCAP Sahel Mali/1/2026)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2014/219/PESC du Conseil du 15 avril 2014 relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) ⁽¹⁾, et notamment son article 7, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 7, paragraphe 1, de la décision 2014/219/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali), y compris la décision de nommer un chef de mission sur proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé «haut représentant»).
- (2) Le 27 janvier 2025, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2025/166 ⁽²⁾ prorogeant le mandat de l'EUCAP Sahel Mali du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2027.
- (3) Le 2 décembre 2025, le COPS a adopté la décision (PESC) 2025/2466 ⁽³⁾ prorogeant le mandat de M. Peter KOLDING en tant que chef de la mission EUCAP Sahel Mali du 1^{er} février 2026 au 10 avril 2026.
- (4) Le 23 avril 2026, le haut représentant a proposé de nommer M. Eugène VAN KEMENADE chef de la mission EUCAP Sahel Mali du 13 mai 2026 au 31 janvier 2027.
- (5) Il convient donc de prendre une décision portant nomination de M. Eugène VAN KEMENADE en tant que chef de la mission EUCAP Sahel Mali pour la période allant du 13 mai 2026 au 31 janvier 2027,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Eugène VAN KEMENADE est nommé chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) du 13 mai 2026 au 31 janvier 2027.

⁽¹⁾ JO L 113 du 16.4.2014, p. 21, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2014/219/oj>.

⁽²⁾ Décision (PESC) 2025/166 du Conseil du 27 janvier 2025 modifiant la décision 2014/219/PESC relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (JO L, 2025/166, 28.1.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/166/oj>).

⁽³⁾ Décision (PESC) 2025/2466 du Comité politique et de sécurité du 2 décembre 2025 prorogeant le mandat du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (EUCAP Sahel Mali/2/2025) (JO L, 2025/2466, 5.12.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/2466/oj>).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 12 mai 2026.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

L. MANDEL VENSILD
